

CONSEILS POUR VOTRE DÉCLARATION DE VALEUR

Déclaration de Valeur
DEMECO

La valeur d'un meuble ou d'un objet est fonction de plusieurs facteurs : son état général actuel, sa qualité propre, son usage, son entretien, la mode, etc ...

Pour vous aider à remplir facilement ce document et donner une juste valeur à vos biens, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1- Mobiliers ou objets dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie, à estimer normalement en valeur de remplacement :

meubles d'époque, de style ou en bois massif
argenterie, vaisselle et verrerie
bibelots, glaces, tableaux, objets d'arts, tapis anciens
lustres, appliques, lampadaires

2- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie et dont l'acquisition remonte à plus de 18 mois (Garantie Saphir), 5 ans (Garantie Rubis), 10 ans (Garantie Diamant)

est à estimer à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur selon le tableau ci-dessous

si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro, une indemnisation minimum interviendra à hauteur de 10 % du prix d'achat. Ce montant doit être intégré dans la déclaration de valeur globale,

3- Coefficients de vétusté applicables dès la date d'achat et pris en compte pour la dépréciation de valeur pour les mobiliers et objets

LISTE INDICATIVE

Durée de Vie	3 ans	5 ans	6 / 7 ans	10 ans
Coefficient annuel de vétusté	33%	20%	15%	10%
	Articles de sport Chaussures	Appareils photo Caméscopes	Batterie de cuisine	Chaises / Fauteuils
	Disques, cassettes CD, DVD	Fourrures	Meubles aggloméré	Chaînes HIFI
	Jouets	Four micro-ondes		Canapés
	Livres de poche et assimilés	Linge de maison d'usage courant	Vélos / VTT	Gros électro-ménager
	Manteaux	Mobilier jardin en plastique		Lecteur DVD
	Informatique	Petit électro-ménager		Matelas
	Vêtements	Skis		Sommiers
		Vêtements en cuir		Tapis mécanique
				Télévision
				Tondeuses

4- Véhicules automobiles et motos : Valeur Argus

5- Exclusion de garantie : Végétaux, bijoux, monnaies, métaux précieux ou valeurs.

Signature Client :

Déclaration de valeur Demeco

Mobiliers et objets (ou ensembles) dont la valeur est supérieure à **152 €**

Déclaration de Valeur
DEMECO

Nbre	Valeur
------	--------

Entrée

Meuble		
miroir		
plante		
Total 1		0,00 €

Cuisine

Meuble de cuisine		
Table et chaises		
Réfrigérateur		
Congélateur		
Lave Linge		
Lave vaisselle		
Cuisinière		
Four		
Batterie de cuisine		
Micro ondes		
Vaisselle		
Total 2		0,00 €

Salon

Bibliothèque		
Commode		
Canapé		
Fauteuil		
Table		
Chaises		
Télévision		
Lecteur DVD		
Magnéscope		
Chaine Hifi		
CD / DVD / cassettes		
Livres		
Tableau		
Luminaires		
Tapis		
Piano		
Total 3		0,00 €

Salle à manger

Buffet		
Table		
Chaises		
Ménagère		
Vaisselle		
Verrerie		
Tableau		
Luminaire		
Tapis		
Nappes		
Total 4		0,00 €

Chambre 1

Armoire		
Commode		
Bureau		
Table de chevet		
Lit		
Sommier / Matelas		
Vêtements		
Manteaux		
Fourrures		
Cuir		
Draps		
Couvertures		
Télévision		
Total 5		0,00 €

Chambre 2

Armoire		
Commode		
Bureau		
Table de chevet		
Lit		
Sommier / Matelas		
Vêtements		
Manteaux		
Fourrures		
Cuir		
Draps		
Couvertures		
Télévision		
Total 6		0,00 €

Chambre 3

Armoire		
Commode		
Bureau		
Table de chevet		
Lit		
Sommier / Matelas		
Vêtements		
Manteaux		
Fourrures		
Cuir		
Draps		
Couvertures		
Télévision		
Total 7		0,00 €

Salle de bains

Total 8		0,00 €

Bureau

Bureau		
Bibliothèque		
Armoire		
Ordinateur		
Appareil photo		
Caméscope		
Livres		
Total 9		0,00 €

Annexe (cave, grenier, garage)

Ski		
Vélo		
Moto / Scooter		
Vins		
Total 10		0,00 €

Extérieur (jardin, balcon, terrasse)

Tondeuse		
Mobilier de jardin		
Total 11		0,00 €

Linge de maison

Draps		
Couvertures		
Nappes		
Total 12		0,00 €

Vêtements

Femme		
Homme		
Enfants		
Fourrures		
Cuir		
Total 13		0,00 €

Sports

Vélo		
Ski		
Moto		
	cm3	
Total 14		0,00 €

Signature Client :

Valeur Globale des Objets Non Listés

En l'absence de cette valorisation les objets non listés ne peuvent être indemnisés

Déclaration de Valeur
DEMECO

TOTAL A	
---------	--

← Notez ici le total des objets non listés

Mobiliers & Objets Valorisés

TOTAL B	0,00 €
---------	--------

VALEUR GLOBALE DU MOBILIER	
Listé et non listé	0,00 €

Type de garantie choisi :

(le type de garantie est indiqué en page 2 de votre devis)

Saphir

Rubis

Diamant

CLIENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

SOCIETE

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des garanties DEMECO et de leurs conditions détaillées d'indemnisation.

Date :

(format jj/mm/aaaa)

(Lu et approuvé)

Signature Client :

Ce document est à envoyer impérativement au moins une semaine avant le déménagement à l'agent **Demeco** ci-dessous :

DEMECO Abscisse Porre
ZI Les Meissugues
Voie B
83480 PUGET SUR ARGENS

ou par e-mail : var@demeco-var.com

Pour la protection de votre patrimoine, lors de votre déménagement, DEMECO vous propose les Garanties SAPHIR, RUBIS, DIAMANT aux conditions suivantes :

1- Conditions de mise en œuvre des garanties DEMECO

A la réception, le client doit vérifier l'état de son mobilier et en donner décharge dès la livraison terminée à l'aide de la lettre de voiture/déclaration de fin de travail.

En cas de perte ou d'avarie et pour sauvegarder ses droits et moyens de preuve, le client a intérêt à émettre dès la livraison et la mise en place, en présence des représentants de l'entreprise, des réserves écrites, précises et détaillées.

Que ces réserves aient été prises ou non, le client doit, en cas de perte ou d'avarie, soit adresser à l'entreprise une lettre recommandée dans laquelle il décrit le dommage constaté, soit faire établir un acte judiciaire (constat d'huissier).

Garantie Saphir : Ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours**, non compris les dimanches et jours fériés qui suivent la livraison. A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise.

Garantie Rubis : Ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours**, non compris les dimanches et jours fériés qui suivent la livraison. A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise.

Garantie Diamant : Ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours**, non compris les dimanches et jours fériés qui suivent la livraison. A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise.

2- Conditions détaillées d'indemnisation

Sous réserve que la déclaration de perte ou d'avarie ait été faite selon les modalités décrites ci-dessus, en cas de détérioration totale ou lorsque le coût de la réparation est supérieur à la valeur d'achat, dans la limite de la valeur déclarée ; les garanties DEMECO offrent les conditions d'indemnisations suivantes :

Garantie Saphir :

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de 18 mois est indemnisé à sa valeur d'achat

Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 18 mois et dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur.

Si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro, une indemnisation minimum interviendra à hauteur de 10%. Ce montant doit avoir été intégré dans la déclaration de valeur globale.

Exonération de responsabilité

La garantie Saphir ne s'applique pas en cas du vice propre de la chose ou de la faute du client.

Garantie Rubis :

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de 5 ans est indemnisé à sa valeur d'achat

Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 5 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur.

Si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro, une indemnisation minimum interviendra à hauteur de 10%. Ce montant doit avoir été intégré dans la déclaration de valeur globale.

Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.

Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 750 €.

Exclusion de garantie :

La garantie Rubis ne s'applique pas en cas du vice propre ou de la faute du client.

Garantie Diamant

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de 10 ans est indemnisé à sa valeur d'achat

Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.

Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 10 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur.

Si le coefficient de vétusté appliqué à la valeur d'achat fait apparaître une valeur égale à zéro, une indemnisation minimum interviendra à hauteur de 10%. Ce montant doit avoir été intégré dans la déclaration de valeur globale.

Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.

Une indemnité forfaitaire de 20% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 1500 €.

Exclusion de garantie :

La garantie Diamant ne s'applique pas en cas du vice propre ou de la faute du client.

3- Obligation pour les garanties Saphir, Rubis et Diamant (Assurances Dommages)

Pour les garanties Saphir, Rubis et Diamant, le document "Déclaration de Valeur DEMECO" doit être obligatoirement rempli et envoyé à l'Agent DEMECO au moins une semaine avant le déménagement.

Signature Client :